

**DÉLIBÉRATIONS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : CV/D88-2017

Séance du 23 novembre 2017 – Convocation du 14 novembre 2017

Compte rendu affiché le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Claire LEBAHAR par Guillemette DEBORDE ; Youcef BOUREZG par Alain GOJON ; Myriam MARMONIER par Maria DA SILVA PIRES ; Xavier LAURE par Marc GRAZIANA ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI ; Andrée MANGUELIN par Yves ARTETA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Exprimés	27

**Objet : Tarifs 2018 Médiathèque Jacques Brel**

Comme chaque fin d'année, il est proposé de fixer les tarifs applicables pour la Médiathèque pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il est proposé de fixer le tarif à 30€ par DVD pour le remboursement des DVD détériorés, perdus ou non rendus. Il est précisé que l'échange contre un DVD neuf identique est interdit et ne saurait se substituer au tarif mis en place.

Différentes prestations payantes sont proposées par la Médiathèque :

- Renouvellement carte perdue : 2€
- Photocopie : 0.25€
- Impression depuis un poste Internet : les 3 premières sont gratuites. Les suivantes sont au coût de 0.10€ pour une impression en noir et blanc et 0.15€ pour une impression couleur.

Aussi, en cas de retard sur le rendu des documents, des pénalités de retard forfaitaires sont appliquées:

- 1.50€ pour 15 jours de retard
- 3€ pour 3 semaines de retard
- 4.50€ pour 4 semaines de retard

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **ADOpte les tarifs suivants pour 2018 :**
  - **Remboursement DVD détérioré, perdu ou non rendu : 30€**
  - **Carte perdue : 2€**
  - **Photocopie : 0.25€**
  - **Impression depuis un poste Internet : les 3 premières sont gratuites. Les suivantes sont au coût de 0.10€ pour une impression en noir et blanc et 0.15€ pour une impression couleur**
  - **Pénalités de retard :**
    - o **1.50€ pour 15 jours de retard**
    - o **3€ pour 3 semaines de retard**
    - o **4.50€ pour 4 semaines de retard**
- **AUTORISE le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 23 novembre 2017  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 29/11/2017  
- Publication ou affichage le 30/11/2017  
Valérie GLATARD, Maire.

  
HÔTEL DE VILLE  
Place du 8 mai 1945 – BP 0135  
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00  
Télécopie : 04 78 91 26 92

  
  
[www.mairie-neuvellesursaone.fr](http://www.mairie-neuvellesursaone.fr)  
[accueil@mairie-neuvellesursaone.fr](mailto:accueil@mairie-neuvellesursaone.fr)